



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2843

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terrailon - Avenant n° 2 à la convention cadre de 2012

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2843**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Délégation des aides à la pierre - Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Plan de sauvegarde Bron-Terraillon - Avenant n° 2 à la convention cadre de 2012**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dès 2008, le quartier de Bron-Terraillon à Bron a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain contractualisée avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) afin, notamment, de désenclaver le quartier, de reconstituer une offre de logements diversifiée et de requalifier et stabiliser le parc maintenu sur le site et aux franges du projet de renouvellement. Cette opération est réitérée avec la contractualisation en cours d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le site classé en priorité nationale.

Pour répondre à l'objectif de requalifier également le parc privé existant, un plan de sauvegarde a été engagé dès 2005, puis renouvelé en 2012 par les partenaires publics (État, ANAH, Caisse des dépôts et consignations -CDC-, Communauté urbaine de Lyon, Commune de Bron et Procvivis).

Dans le cadre de cette 2^{ème} tranche de plan de sauvegarde, l'ensemble des partenaires se sont engagés à mobiliser un montant maximum de subventions d'un montant total de 7 341 909 € (dont 680 000 € pour la Métropole de Lyon) pour permettre le financement des travaux. Cinq copropriétés ont ainsi bénéficié de programmes de travaux ambitieux :

- la copropriété Caravelle vient de réceptionner ses travaux en "bâtiment basse consommation" (BBC) rénovation,
- les copropriétés Terraillon D, Terraillon F et Catalpa ont obtenu une baisse de leur consommation énergétique d'au moins 35 %,
- la copropriété Plein Sud a lancé son programme de travaux au 1^{er} trimestre 2018 avec l'ambition d'atteindre un niveau BBC rénovation sur ses 3 bâtiments.

Un 1^{er} avenant à la convention cadre a été délibéré en date du 11 septembre 2017 pour proroger le plan de sauvegarde de 2 ans (2018-2019), notamment pour permettre à la copropriété Plein Sud de lancer ses travaux et d'étudier la possibilité d'une requalification du réseau de chauffage collectif.

À l'issue d'une étude énergétique sur le devenir du chauffage collectif, inscrite au protocole de préfiguration pour le NPNRU de Bron-Terraillon, la solution d'un raccordement au réseau de chauffage urbain a été validée par les copropriétaires lors des différentes assemblées générales de copropriétés fin 2017, sous réserve de l'obtention de financements publics. Cette solution implique la démolition de la chaufferie actuelle et l'installation d'une sous-station accueillant 2 échangeurs pour le délégataire du chauffage urbain de la Métropole. Elle induit également une reprise des réseaux secondaires sous voirie et sous bâtiments avec une requalification des sous-stations sur chaque bâtiment, représentant un montant de travaux de 934 036 € TTC.

Le raccordement au réseau de chauffage urbain et les travaux afférents font l'objet du présent avenant n° 2 modifiant la convention cadre de 2012. Le suivi des copropriétés sera maintenu pour celles relevant du raccordement au chauffage collectif (Guillermin, Plein Sud J et K, Alouettes, Terraillon D, Terraillon F) et également pour les copropriétés Caravelle, Catalpa et le bâtiment H de la copropriété Plein Sud.

Les travaux sur les réseaux seront engagés pour permettre au délégataire un raccordement effectif au chauffage urbain dès 2021. Ce planning s'inscrit en cohérence avec les délais de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon, réalisée dans le cadre du premier programme national de renouvellement urbain et du

NPNRU permettant le raccordement au réseau de chauffage urbain (RCU) des nouveaux îlots d'habitation. L'ANRU participera également au projet de modification du chauffage collectif sur les travaux concernant le bâtiment de la chaufferie.

Un 3^{ème} avenant à la convention cadre du plan de sauvegarde sera donc nécessaire en 2019 pour proroger les engagements des partenaires jusqu'en 2021 et permettre la clôture des dossiers de subventions au raccordement effectif des copropriétés.

Après décision des différents partenaires, il est convenu d'ajouter ce programme de travaux à la convention cadre de 2012, engendrant de nouvelles participations financières indiquées dans le tableau suivant :

Partenaires	Montant des subventions aux travaux pour le RCU (en €)
Commune de Bron (7,5 %)	63 030
Métropole de Lyon (7,5 %)	63 030
ANAH (50 %)	420 202

Les engagements de la Métropole sont inscrits dans l'enveloppe de la délégation des aides à la pierre "parc privé" votée en avril 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention cadre relative au plan de sauvegarde des copropriétés de Bron-Terraillon à passer entre la Métropole, l'État, l'ANAH, la CDC, la Commune de Bron et Procivis, portant sur le raccordement des copropriétés au réseau de chauffage urbain.

2 °- Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3 °- La dépense correspondante sera imputée sur les autorisations de programme globales P15 - Logement parc privé, individualisées chaque année sur les opérations relatives aux aides à la pierre - parc privé, pour un montant de 63 030 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 204, pour un montant de 63 030 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.